

NOTE TECHNIQUE CONCERNANT LE SUIVI DE VOTRE CHÂTAIGNERAIE APRES UN ELAGAGE SEVERE.

➤ VOTRE CHANTIER :

Lors du chantier, les élagueurs ont rabattu très sévèrement vos arbres comme suit :

- en éliminant le bort mort et atteint par le chancre.
- en laissant des départs de bois lisses de 10/15cm.

Le 1^{er} printemps après l'élagage sévère, vous constaterez que les départs de bois lisses vont se peupler de **nouveaux rejets**.

Il faut absolument privilégier leur développement.

Pour cela, un entretien rigoureux est demandé au propriétaire.



➤ VOTRE ENGAGEMENT D'ENTRETIEN :

1) Retirer le bois au sol.

Une fois le chantier réceptionné, il est vivement conseillé de retirer le bois issu des élagages sévères. L'entretien de la parcelle (débroussaillage, etc.), ainsi que les futures récoltes en seront facilités. En cas d'incendie de forêt, votre parcelle sera d'autant plus sécurisée.

2) Couper les rejets de pieds et les rejets de fût.

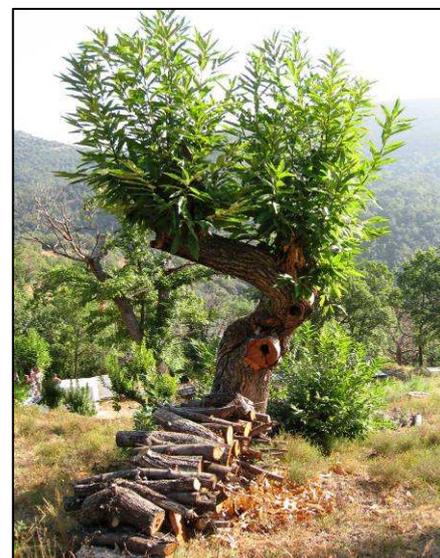
C'est la condition sine qua non pour permettre et encourager la reprise de vos châtaigniers. Tous les rejets poussant en dessous du point de greffe doivent être éliminés par vos soins.

- Un premier passage peut s'effectuer au mois de mai et un second à la fin de l'été. Si vous ne pouvez pas passer 2 fois, **privilégiez la coupe des rejets à la fin de l'été.**
- Les coupes doivent être propres et rases.
- Pour toutes coupes de rejets sur le fût de l'arbre (au contact de l'écorce), mastiquer la plaie de taille à l'aide d'un produit cicatrisant (type Phytopast G).
- Pensez à désinfecter vos outils (avec un peu de javel par exemple).

3) Débroussaillage de la parcelle (1 à 2 fois/an en fonction de la végétation).

L'éclaircie provoquée par l'élagage sévère sur votre parcelle aura pour conséquence le développement de la végétation au sol. **Le débroussaillage est donc indispensable pour éviter le développement d'essences qui vont concurrencer vos châtaigniers.**

- Le débroussaillage de la parcelle s'effectuera à la fin de l'été.
- Si l'embroussaillage est trop fort, un 1^{er} passage peut être fait vers le mois de mai ou juin.
- Le débroussaillage d'une parcelle élaguée peut être effectué par les troupeaux. *Renseignements auprès du CERPAM au 04 94 85 04 83.*



Retirer le bois d'élagage.



Couper les rejets situés en dessous du point de greffe.



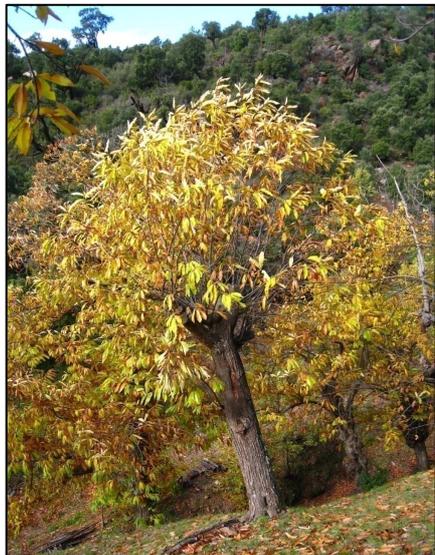
➤ **LA SÉLECTION DES REJETS 3 à 4 années après la taille sévère.**

L'élague sévère n'est que la première étape d'un projet de réhabilitation de châtaigneraie.

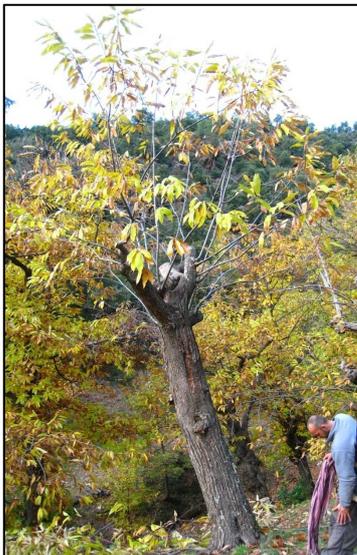
Le suivi effectué par le propriétaire et la taille de sélection des rejets restent indispensables pour relancer et accroître la production.

Avant toute intervention de sélection des rejets, un diagnostic est indispensable.

Châtaignier 4 ans après élagage sévère.
Avant la sélection



Après la sélection



**Pour tous renseignements,
contactez Anne Laure LLOBET,
animatrice du SPCV, à la Maison
du Châtaignier
83 610 COLLOBRIERES
Tél : 04 94 36 66 17
Courriel : spcv@orange.fr**

